

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 11 :**

ENSEMBLE SPORTIF JEHAN BUHAN –
AMENAGEMENT TRIBUNE,
RENOVATION DES COURTS DE
TENNIS, POSE D'UN GAZON
SYNTHETIQUE POUR LE TERRAIN DE
RUGBY – DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS CUB ET AUTRES
SUBVENTIONS - AUTORISATION

Séance ordinaire du 17 Décembre 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Excusées avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

DOSSIER N° 11 : ENSEMBLE SPORTIF JEHAN BUHAN – AMENAGEMENT TRIBUNE, RENOVATION DES COURTS DE TENNIS, POSE D'UN GAZON SYNTHETIQUE POUR LE TERRAIN DE RUGBY – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CUB ET AUTRES SUBVENTIONS - AUTORISATION

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Les travaux de réhabilitation et d'extension de l'ensemble sportif Jehan Buhan se sont achevés à l'automne 2013 permettant une reprise totale des activités sur ce site ainsi qu'une extension des potentialités sportives au niveau communautaire, notamment par la création de la salle d'escrime.

Sur l'ensemble du site, des éléments structurels pourraient être améliorés pour rendre plus attractifs et plus fonctionnels les terrains attenants au complexe.

Ainsi, la poursuite de ce programme pourrait prendre en compte :

- la réfection de la tribune extérieure afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions, notamment le public handicapé,
- la réhabilitation des deux courts de tennis aujourd'hui en mauvais état, permettant d'apporter une réponse de proximité au quartier Jean Jaurès, en pleine expansion depuis l'arrivée du tramway,
- la réalisation d'un terrain de rugby synthétique, en lieu et place du terrain engazonné actuel, permettant d'optimiser fortement les usages de la pratique sportive et de garantir des économies de gestion tant en entretien qu'en consommation d'eau.

Le projet d'équipement ci-dessus présenté s'élève à 1 051 003 € H.T.. Il pourrait être examiné dans le cadre du fonds de concours initié par la Communauté Urbaine de Bordeaux. En effet, en vertu de la délibération du 8 juillet 2011, relative à l'évolution de ses compétences, la C.U.B. envisage d'accompagner les communes membres dans la réalisation de projets d'équipements sportifs. Parallèlement, nos structures étant ouvertes aux collégiens ainsi qu'à des associations représentatives des personnes à mobilité réduite, des aides complémentaires pourraient être sollicitées.

Le budget prévisionnel de l'opération s'établit ainsi qu'il suit :

Coût	Montant H.T. 2014	Montant H.T. 2015	Montant Total H.T.
Travaux	234 950	670 569	905 519
Frais de maîtrise d'œuvre	9 866	40 301	50 167
Missions complémentaires, contrôle technique, mission SPS (sécurité protection santé)	6 271	17 140	23 411
Investissements HQE			
Accès et mise en accessibilité	71 906		71 906
TOTAL	322 993	728 010	1 051 003

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 8 juillet 2011,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Décide d'engager les opérations ci-dessus présentées dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets 2014 et 2015,

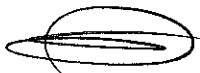
Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre du fonds de concours ouvert pour accompagner les communes membres dans la réalisation d'équipements sportifs,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides complémentaires auprès du Conseil Général de la Gironde et de la Fédération Française de Rugby,

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération et notamment les conventions avec les organismes financeurs.

Fait et délibéré le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

